

# Inscription à l'école



Futurs élèves de petite section en maternelle, futurs élèves de CP, nouveaux arrivants aux Loges-en-Josas, **les inscriptions se font en 2 étapes :**

## 1. Inscriptions en Mairie, munissez-vous des documents ci-dessous :

- le livret de famille ou un extrait de l'acte de naissance de l'enfant
- un justificatif de domicile récent au nom du responsable de l'enfant
- le carnet de santé de l'enfant pour vérification des vaccins obligatoires

## 2. Admission à l'école auprès des directrices

Après l'inscription en mairie, la mairie transmettra à l'école maternelle **le certificat d'inscription scolaire.**

- **Mme Valérie REGHEASSE, directrice de l'école maternelle**
- **Mme Laure VERGÉ, directrice de l'école élémentaire**

- Partager sur
- [Partager sur Facebook](#)
- [Partager sur Twitter](#)
- [Partager sur LinkedIn](#)
- [Partager par email](#)

- [Enregistrer en PDF](#)